

LE CHARDONNET

" Tout ce qui est catholique est nôtre "
Louis Veuillot

Parution le premier dimanche du mois — *N° 394* — Février 2024 — **2,50€**

J'estime qu'il faut avoir une vertu héroïque ou ne pas comprendre, qu'on doit être un saint ou un inconscient pour faire un chemin de croix.

Docteur Pierre Barbet

SOMMAIRE

Le mot du Curé
Par M. l'abbé Michel Frament 1

Un manuscrit revêtu de pourpre
Par M. l'abbé Denis Puga 2

Orgueil spirituel des commençants
Par M. l'abbé Michel Frament 4

Jeûne et abstinence : que faire et ne pas faire ?
Par M. l'abbé Guillaume d'Orsanne 5

Jubilé du Sacré-Cœur à Paray le Monial
par M. l'abbé Nicolas Cadiet 6

En passant par Paris : la bienheureuse Isabelle de France
Par M. l'abbé Renaud de Sainte-Marie 7

Du mouvement liturgique à la nouvelle messe (7/8)
Par M. Vincent Ossadzow 8

Activités du mois de février 10

Vie de la paroisse en images 12

Prions du carême !

Chaque année, l'Église nous invite à faire pénitence pour nos péchés et ceux du monde. Jésus a montré l'exemple en jeûnant 40 jours. Les oraisons du carême rappellent que la pénitence apaise la justice de Dieu, guérit nos maladies de l'âme, purifie l'Église. Un carême sans vrai effort serait une illusion, une incompréhension totale de l'esprit de



Pour obtenir la couronne, je châtie mon corps (Saint Paul)

Jésus-Christ qui a dit : « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous ! » (Luc XIII,5). Le carême est aussi un temps de prière. Soit en soignant la prière habituelle par le recueillement, soit en priant davantage si on a le malheur de prier peu ou pas du tout.

Pour cela, écrivons nos deux résolutions concrètes et circonstanciées, j'allais dire scolaires, pour ne pas nous disperser et gâcher ce carême. Comme pénitence, nous pouvons par exemple supprimer une tartine le matin, ne pas fumer avant 14 heures ou, mieux, nous déconnecter 1 ou 2 heures plus tôt le soir. Comme prière, reprenons nos 3 *Ave Maria* au lever et au coucher, disons notre chapelet aussitôt rentrés de l'école ou du travail ou levons-nous 10 minutes plus tôt pour un petite méditation matinale. N'hésitons pas à offrir notre carême pour une intention qui nous tient à cœur : la conversion ou la guérison d'un proche, l'obtention d'un diplôme, d'un travail ou d'une grâce personnelle. Cela nous aidera à être généreux. *Sursum corda !*

Abbé Michel Frament

Un manuscrit revêtu de pourpre

Abbé Denis Puga

L'Église enveloppe l'ensemble du temps liturgique qui nous mène jusqu'à la fête de Pâques de la couleur violette, *purpura* en latin. Dans la ville de Rossano, en Calabre, le diocèse conserve un *Codex purpureus* (*manuscrit pourpre*) datant très probablement du Vᵉ siècle. Il s'agit d'un manuscrit grec des évangiles qui possède cette très rare particularité d'être entièrement de couleur pourpre.



figure 1 - Le Codex purpureus rossanensis. Page de droite, l'institution de l'Eucharistie et le lavement des pieds. À gauche la parabole des vierges sages.

Le texte grec des évangiles contenu dans ce Codex (Matthieu et Marc uniquement, car la partie contenant Luc et Jean a disparu) est illustré, tout au long, de remarquables représentations de scènes de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elles sont d'une extrême finesse et riches en couleurs. Le bleu intense, souvent utilisé ici, est réalisé à partir de lapis lazuli, pierre précieuse plus estimée que l'or même. (figure 1)

Le livre est composé de 188 feuilles de parchemin (30 cm x 25 cm) fabriquées à partir de peaux de jeunes agneaux cousues ensemble. Teinté avec de la véritable pourpre, pigment extrêmement coûteux à l'époque (50 fois plus que l'or), chaque parchemin du Codex possède cette couleur violet-rouge, caractéristique de la pourpre réservée aux empereurs byzantins. D'où le nom de *Codex purpureus rossanensis* (manuscrit empourpré de Rossano) donné à ce joyau de l'Antiquité chrétienne.

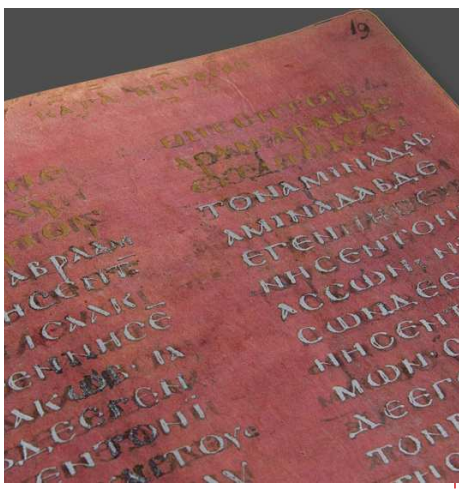


figure 2 - Page d'ouverture de l'évangile de saint Mathieu. Les trois premières lignes sont écrites à l'or pur, les suivantes avec de l'argent.

La magnificence du volume est, de plus, rehaussée par l'écriture onciale majuscule du texte grec dont l'encre utilisée en plusieurs passages était composée de poudre d'or ou d'argent. (figure 2)

Il ne fait aucun doute, étant donné la dépense nécessaire à la réalisation d'un tel ouvrage, que nous sommes en présence d'un manuscrit réservé au cercle impérial de Constantinople.

La raison de la fabrication de ce Codex au moyen de tant de richesses ne s'explique pas seulement par le rang de son commanditaire, mais bien plus par le symbolisme qu'elles expriment. Le parchemin d'agneau fait référence à celui dont tout l'ouvrage rapporte les miracles et paraboles, le Christ lui-même que saint Jean-Baptiste désignera comme l'Agneau de Dieu. La pourpre utilisée, quant à elle, symbolise la royauté du Messie. Notons que la couleur violette dans l'Antiquité orientale faisait souvent référence au mystère de l'Incarnation. Le bleu, couleur de la divinité en référence au ciel, s'unissait au rouge, couleur de l'humanité par référence au sang.

Ainsi nous comprenons mieux pourquoi l'Église se revêt de violet, de pourpre, en ces temps de pénitence. La couleur de la royauté du Christ devient, par le mystère de l'Incarnation, la couleur de l'humilité. Le temps de notre pénitence culminera le vendredi saint avec ce moment où le Fils de Dieu fait homme, couronné d'épines pour notre salut, sera revêtu par les soldats d'un manteau de dérision imitant la pourpre impériale.

Parmi les scènes décrites par les 14 enluminures, plus belles les unes que les autres, il est bon de porter notre attention, en ces temps de pénitence, sur deux représentations en particulier.

Tout d'abord, le folio XIV (figure 3) représente la parabole du bon samaritain peinte de façon très expressive en suivant les détails de l'évangéliste. Le bon samaritain y est figuré sous les traits du Christ lui-même, se penchant sur la misère du pauvre homme. Détail qui n'est pas dans l'Évangile, le Sauveur est aidé par un ange. Tout à gauche, Jérusalem est représentée avec la coupole du Saint-Sépulcre. Un peu plus à droite, il le hisse sur sa monture pour le conduire à l'hôtellerie. Là il règle toute la dépense nécessaire.



figure 3 - La parabole du bon samaritain

Le folio IV recto (figure 4), quant à lui, représente une scène peu commune dans l'art pictural antique : la communion des apôtres au calice le jeudi saint. Pierre s'incline avec respect pour poser ses lèvres sur la coupe du Précieux Sang que lui présente le Fils de Dieu. D'autres apôtres, placés en file derrière lui, attendent leur tour.

Ici, comme sur plusieurs autres pages, dans la moitié inférieure du parchemin sont représentés quatre prophètes de l'Ancien Testament qui désignent du doigt Jésus comme l'objet de leurs prophéties respectives.



figure 4 - La communion des apôtres au calice le jeudi saint

Sans doute originaire d'Antioche de Syrie (proche de la ville de Tyr, capitale antique de la fabrication de la fameuse pourpre issue de coquillages marins), le *Codex Purpureus Rossanensis* est arrivé à Rossano, d'après les experts, vers le VIII[e] siècle, à l'occasion de la poussée des musulmans sur la Syrie ou de la querelle iconoclaste, afin de le préserver de la destruction.

En 2015, le Codex de Rossano a été inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

En ces temps de pénitence, revêtons-nous, comme ce merveilleux manuscrit vieux de 1500 ans et comme notre liturgie séculaire, de la pourpre du Christ, qui n'est autre que son propre sang. ●

Soyez apôtres ! Abonnez vos amis !

BULLETIN D'ABONNEMENT

❒ Simple : 25 euros ❒ De soutien : 35 euros

M., Mme, Mlle. Adresse.

.

.

Code postalVille.

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET

À expédier à LE CHARDONNET, 23 rue des Bernardins, 75005 Paris

Veuillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur si vous recevez éventuellement une relance superflue...).

Orgueil spirituel des commençants

Abbé Michel Frament

Saint Jean de la Croix (1542-1591) a écrit essentiellement des poèmes qu'il a commentés. La Nuit obscure montre l'initiative divine dans la purification et distingue la nuit des sens qui permet la connaissance de soi, et la nuit de l'esprit qui aboutit à la connaissance de Dieu. Saint Jean détaille les péchés capitaux chez les commençants. Ici, voyons leur orgueil.

Orgueil et trouble

Les commençants sont remplis de ferveur pour les choses spirituelles, ce qui engendre un orgueil secret : vanité de parler des choses spirituelles, et même de les enseigner. Ils condamnent les autres quand ils ne comprennent pas la dévotion de la même manière. Certains veulent que personne ne paraisse bon en dehors d'eux et rabaissent le prochain. Parfois, quand le confesseur n'approuve pas leur manière d'agir, ils déclarent qu'ils ne sont pas compris et que le directeur n'est pas un homme spirituel. Ils désirent alors avoir un autre guide qui s'accommode à leur goût, fuyant celui qui s'oppose à leurs œuvres.

Présomptueux, ils font beaucoup de projets et agissent peu. Parfois, ils désirent que les autres connaissent leur genre de spiritualité et prennent dans ce but des attitudes étranges. Beaucoup cherchent à plaire au confesseur. De là mille sentiments d'envie, des troubles, de la répugnance à confesser clairement leurs péchés dans la crainte d'être moins estimés du confesseur. Ils s'ingénient à s'excuser plutôt que de s'accuser. Parfois, ils choisissent un autre confesseur pour les péchés graves, afin que le confesseur ordinaire ne trouve en eux rien de mauvais : ils sont contents de lui déclarer ce qu'ils font de bien.

Certains considèrent leurs fautes comme peu de chose ou, au contraire, se laissent aller à une trop grande tristesse à la vue de leurs chutes. Ils supplient Dieu de les délivrer de leurs imperfections, plus pour n'en être pas ennuyés que par amour pour lui. Ils oublient que, si Dieu les exauçait, ils en seraient plus orgueilleux. Ils ne louent pas les autres mais aiment à être loués.



Saint Jean de la Croix

Humilité et paix

Au contraire, les bons chrétiens progressent dans l'humilité, ne comptent pour rien leurs œuvres et sont très peu satisfaits d'eux-mêmes, trouvant les autres meilleurs. Ils reconnaissent combien Dieu est digne de nos hommages et combien est peu de chose ce qu'ils font pour lui. Leur charité pour Dieu est si intense que tout ce qu'ils font pour lui ne leur paraît rien en considération de ce qu'ils voudraient faire : amour si fort qu'ils ne remarquent pas ce que font les autres. S'ils le remarquent, ils s'imaginent que les autres sont meilleurs qu'eux. En cas d'éloge, il leur semble étrange qu'on les félicite du bien accompli.

Ces âmes sont dans une grande paix et humilité profonde. Elles ont un vif désir qu'on leur enseigne tout ce qui peut leur être utile, et sont prêtes à changer de voie au moindre commandement alors que les commençants prétendent faire la leçon à tout le monde. Les justes se réjouissent quand on loue les autres, ne sont point portés à parler de leurs bonnes œuvres personnelles. Ils sont portés à parler de leurs péchés plutôt que de leurs vertus. Aussi recherchent-ils de préférence le directeur qui estime le moins leurs œuvres, ce qui est le propre d'un esprit simple, pur, droit et agréable à Dieu. Leurs imperfections sont pour eux l'occasion de se supporter avec humilité, douceur d'esprit, crainte amoureuse de Dieu et confiance en lui. Ces âmes sont le petit nombre, voilà pourquoi Dieu introduit dans la nuit obscure ceux qu'il veut purifier de toutes ces imperfections pour les faire monter. ●

Jeûne et abstinence : que faire et ne pas faire ?

Abbé Guillaume d'Orsanne

Les paroissiens sont parfois perplexes : il faut jeûner avant la communion, ce qui signifie ne rien manger du tout, mais il faut aussi jeûner en carême ce qui signifie manger moins, et enfin faire abstinence certains jours. Voici quelques brèves explications sur ces pratiques de l'Église.

Distinguons tout d'abord deux mots : pénitence et mortification.

La pénitence nous purifie de nos fautes passées. La mortification nous prémunit contre les péchés présents et ceux de l'avenir, en diminuant en notre âme l'amour des choses de la terre.

Nous devons faire pénitence et nous mortifier, ce qui, dans la pratique, revient au même…

Le jeûne eucharistique

Ce jeûne n'est pas en lui-même une pénitence, mais est plutôt une marque de respect envers l'Eucharistie. Saint Paul s'indigna très tôt des abus commis au cours de la messe [1], et il fut décrété qu'on dissocierait le repas de la messe, et qu'on s'abstiendrait de nourriture avant la communion. On observa successivement les disciplines suivantes :

1. Le jeûne de minuit. Il ne fallait ni manger ni boire (même de l'eau) depuis minuit pour pouvoir communier. Cette discipline très stricte dura fort longtemps.
2. Le jeûne de 3 heures. En 1957, le pape Pie XII fixa la durée du jeûne eucharistique à 3 heures pour la nourriture solide et les boissons alcoolisées, et à 1 heure pour les boissons non alcoolisées, l'eau ne rompant plus le jeûne [2].
3. Le jeûne d'une heure. En 1964, le pape Paul VI réduisit le jeûne eucharistique à une heure pour la nourriture solide et les boissons alcoolisées, prises avec une certaine modération [3].



Laisserons-nous Jésus porter seul la croix ?
(Mosaïque de Lourdes)

Aujourd'hui, on peut ordinairement s'en tenir au jeûne d'une heure sans aucun péché. Cependant il est bien plus convenable de respecter les disciplines antérieures, et c'est ce que nous préconisons.

Le jeûne ecclésiastique

Les principales œuvres de pénitence sont l'acceptation des croix quotidiennes, l'accomplissement du devoir d'état et l'obéissance. À cela, on peut rajouter des œuvres volontaires, comme la privation de choses permises (nourriture, divertissement, etc.). Mais l'Église nous prescrit une pénitence qui s'appelle le jeûne, que l'on qualifie d'*ecclésiastique* pour le distinguer du précédent. En quoi consiste-t-il ?

Il s'agit de ne prendre qu'un repas principal dans la journée, auquel il est permis de rajouter une légère collation le matin et le soir. Cette collation peut être une soupe et un peu de pain. Comme on le voit, ce n'est pas une bien grande pénitence…

Aujourd'hui, ce jeûne est obligatoire le mercredi des cendres et le vendredi saint, pour les fidèles ayant entre 18 et 59 ans. Il est bien cependant de conserver les pratiques anciennes, et de jeûner aussi aux Quatre-Temps, aux vigiles et les vendredis de carême.

L'abstinence

Cette œuvre de tempérance est parfois mal comprise. En résumé, l'abstinence consiste à se priver de viande certains jours de l'année. Il n'y a aucune obligation à manger du poisson !

Quand pratiquer l'abstinence ? La législation ecclésiastique actuelle a considérablement embrouillé les esprits, en permettant de s'abstenir d'autre chose en fonction de ce que précise la Conférence épiscopale du pays, que personne ne connaît, et qui n'ose ni interdire ni obliger [4]…

Il est donc plus conforme à la piété de s'en tenir à la discipline claire, précise et traditionnelle de l'Église : faire abstinence de viande tous les vendredis de l'année et le mercredi saint. ●

1 1 Corinthiens 2

2 Motu proprio *Sacram Communionem* du 25 mars 1957.

3 *Acta Apostolicæ Sedis*, 21 novembre 1964

4 Allez voir par exemple https://eglise.catholique.fr/glossaire/abstinence/ : on en sait moins après qu'avant avoir lu !

Jubilé du Sacré-Cœur à Paray le Monial

Abbé Nicolas Cadiet

Du 27 décembre 2023 au 27 juin 2025, un jubilé est célébré en l'honneur des 350 ans des principales révélations du Sacré-Cœur de Jésus à sainte Marguerite-Marie.

Dans ce laps de temps, une indulgence plénière est accordée, moyennant les conditions habituelles, aux fidèles qui passent la porte jubilaire de la chapelle des Apparitions au Couvent de la Visitation de Paray-le-Monial, récitent un Credo, et accomplissent une œuvre de miséricorde.

Les dates clés

La date du 27 décembre, fête de l'apôtre saint Jean, commémore la vision où Marguerite-Marie reposa sur la poitrine de Jésus : « Mon divin Cœur est si passionné d'amour pour les hommes, et pour toi en particulier, que ne pouvant plus contenir en lui-même les flammes de son ardente charité, il faut qu'il les répande par ton moyen. » Elle éprouve alors que le Sauveur lui prend son cœur, le plonge dans le sien et le lui restitue.

En l'année 1674, elle reçoit la demande de l'heure sainte et de la communion réparatrices, pour satisfaire pour les outrages perpétrés contre le Saint-Sacrement ; en juin 1675, elle reçoit la grande révélation du culte du Sacré-Cœur, avec la demande d'en instaurer la fête le vendredi après l'octave de la Fête-Dieu :

> « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes qu'il n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser et se consommer pour leur témoigner son amour ; et pour reconnaissance je ne reçois de la plupart que des ingratitudes, par leurs irrévérences et leurs sacrilèges, et par les froideurs et les mépris qu'ils ont pour moi dans ce sacrement d'amour. Mais ce qui m'est encore le plus sensible est que ce sont des cœurs qui me sont consacrés qui en usent ainsi. »



Le sens de cette révélation

Rien n'est plus intime à une personne que son cœur, qui signifie ses affections les plus profondes : « Tel on aime, tel on est », dit saint Augustin ; et le Père Emmanuel commente : « L'âme est plus là où elle aime que là où elle anime ! » Dans cette révélation des « secrets de son Cœur », le Fils de Dieu se livre à sainte Marguerite-Marie, qu'il a préparée à ces grâces par une discipline sévère.

Les écrits de la sainte sont empreints de cette angoisse de se conformer à la volonté de Dieu et de réprimer la moindre imperfection, qui peut rebuter le lecteur du XXIe siècle. La pratique concrète de la piété peut certes souffrir des variations à travers les époques, mais la sainteté résidera toujours dans la perfection de la charité, servie par toutes les vertus : religion, humilité, pénitence, etc.

Cette mise à nu du Cœur de Jésus vient toucher la tiédeur et le relâchement, pour ne pas dire l'aversion contractées par les cœurs des hommes. C'est en se sachant aimé qu'on se prend à aimer soi-même, et c'est précisément pour cela que le Sauveur vient montrer aussi crûment à quel point il aime ceux qu'il a rachetés. La dévotion au Sacré-Cœur vise à réveiller la charité partout où elle s'est estompée, voire éteinte ; elle le fait sans raisonner, mais seulement en montrant l'amour divin : « La bouche parle aux oreilles, mais le cœur parle au cœur », dit saint François de Sales, fondateur de l'ordre de la Visitation dont notre sainte fut religieuse professe.

Un cœur blessé

Une plaie qui reste ouverte risque de s'infecter. De même celui qui a souffert pourrait bien se laisser aigrir par le ressentiment. En montrant ces plaies ouvertes et son Cœur transpercé, le Sauveur rappelle sa passion, mais aussi sa charité qui les maintient ouvertes sans se lasser de pardonner au pécheur. Dans ce jubilé, un regard porté au Cœur de Jésus sera l'occasion de réchauffer notre charité à celle du Sauveur. ●

En passant par Paris : la bienheureuse Isabelle de France

Abbé Renaud de Sainte-Marie

La grandeur du roi saint Louis a fait un peu oublier qu'il n'était pas le seul saint de sa famille. Sa petite sœur, Isabelle, l'avant-dernière, est née à Paris, en 1225, la même année que saint Thomas d'Aquin. Elle grandit donc dans les différentes résidences royales, mais elle vit à la Cour dans le palais de l'île de la Cité. Elle vit proche de sa mère. Elle a 3 ans quand son frère est sacré à Reims. Ses premières années sont marquées par la régence de sa mère Blanche. Le roi assume le pouvoir personnel vers 1234. Mais quand saint Louis part en Croisade en 1248, il laisse sa mère gouverner le Royaume. Le roi part avec ses frères et son épouse mais laisse sa sœur auprès de sa mère.

Très tôt, Isabelle fait comprendre qu'elle ne veut pas se marier. Elle refuse deux fois l'union avec un prince. Sa mère Blanche voulait accomplir les termes du traité qui liait la couronne de France au comté de la Marche. Le père d'Isabelle, Louis VIII, avait promis de donner en mariage sa fille à Hugues XI : peu importe, Isabelle ne veut pas et sa mère ne peut rien y faire. Le pape Innocent IV pensait pouvoir marier cette princesse de France au fils de l'empereur Frédéric II, Conrad IV, en vain. La princesse savait ce qu'elle faisait, personne ne pouvait l'obliger à se marier, fût-il chef de la chrétienté. Outre son attachement à la virginité, la princesse était, comme son grand frère, très inquiète du sort des pauvres.

L'argent qui est prévu pour sa dot, soit trente mille livres, elle le



Isabelle de France - Saint-Germain l'Auxerrois

consacre, avec l'autorisation de son frère le roi, à la construction d'un couvent de Clarisses à Longchamp. Ce bâtiment qui se situait sur l'emplacement de l'actuel hippodrome a été détruit à la Révolution. Le roi pose la première pierre en 1256 et l'abbaye est achevée en 1259. La princesse s'y installe d'une manière permanente à partir de 1260 avec l'arrivée des Clarisses en provenance de Reims.

Dans un premier temps, le monastère suit la règle des Clarisses de Saint-Damien, première règle propre aux sœurs franciscaines. Saint Bonaventure, maître général des franciscains, vient souvent prêcher dans ce couvent et écrit pour les religieuses un traité qu'il dédie à la princesse : *De Perfectione vitæ ad sorores* (La vie parfaite, pour les sœurs). Isabelle obtient du pape Urbain IV un nouvel aménagement de la règle, celle des clarisses urbanistes, qui permettait aux religieuses de posséder des biens en commun.

Isabelle de France fait dédier le couvent à l'humilité de la Sainte Vierge. Sans faire de vœux de religion, elle s'installe dans une humble maison qui se situe dans la clôture du monastère. Et c'est dans cet endroit qu'elle finit sa vie, le 23 février 1270, alors que son frère se prépare à partir pour sa dernière croisade. Saint Louis quitte Paris un mois plus tard, s'embarque en juillet et meurt devant Tunis le 25 août.

Le pape Léon X béatifie Isabelle en 1521. La dévotion à cette bienheureuse est très peu répandue : seule une paroisse de la banlieue parisienne lui est dédiée, à Neuilly-sur-Seine, non loin de l'emplacement du monastère bâti par la volonté de la princesse. Cette église fut construite dans les années 1950 grâce aux *Chantiers du Cardinal,* et fut consacrée en 1958 par l'archevêque de Paris, Mgr Feltin. ●

Du mouvement liturgique à la nouvelle messe (7/8)

Vincent Ossadzow

Le débat sur le caractère normatif de la nouvelle messe

La mise en œuvre du *Novus ordo Missæ* revient aux conférences épiscopales, ainsi que nous l'avons vu avec les décisions françaises déjà anticipées entre 1965 et 1967. L'Assemblée des évêques de France de 1969 rend donc obligatoire le missel de Paul VI, mais une forte minorité de 20 prélats sur 106 s'oppose cependant à cette mesure lors du vote [1]. Le 14 novembre 1974 encore, un communiqué de l'Assemblée plénière des évêques de France rappelle la norme en vigueur concernant l'usage du missel de saint Pie V (réformé par Jean XXIII en 1962) :

> Depuis quelques années, une opinion se fait jour selon laquelle la réforme liturgique demandée par le concile Vatican II n'aurait pas un caractère obligatoire. On dit en particulier que l'usage de l'ancien *Ordo Missæ* dit de saint Pie V peut continuer à subsister conjointement à celui dit de Paul VI. Les règles édictées sur ce point par l'autorité romaine sont claires et la volonté des évêques de France est qu'il faut s'y tenir : l'ensemble du missel promulgué par le pape Paul VI doit remplacer le missel de saint Pie V. Il ne peut y avoir d'exception à cette règle que pour des prêtres âgés ou infirmes, dans des célébrations privées sans assistance des fidèles, et avec l'autorisation expresse de l'évêque.

Effectivement, la question de l'obligation du *Novus ordo* se pose, dans la mesure où aucun texte normatif du Saint-Siège ne le prescrit explicitement en supprimant l'ancien. On constate, au demeurant, que Paul VI est plus sévère que saint Pie V en son temps qui, en promulguant son missel en 1570, avait autorisé le maintien des rites vieux de 200 ans. La constitution de Paul VI reste muette à ce sujet, n'évoquant qu'une « révision du Missel romain » [2]. Le débat se renforce car des exceptions à l'utilisation du *Novus ordo* sont prévues, accordées par les Ordinaires, notamment pour la célébration des messes sans fidèles. Conjugué aux excès de la réforme, ce relativisme explique la réaction de Mgr Ducaud-Bourget et de ses fidèles. Ce sont ces exceptions qui seront par la suite reconnues et officialisées par Jean-Paul II [3] puis par Benoît XVI [4]. Et ce dernier de préciser même que le missel publié par Jean XXIII n'avait jamais été juridiquement abrogé. Il faut attendre 2021 et 2022, avec le pape François, pour avoir une nette clarification de la question sur le caractère impératif du N*ovus ordo*, selon lui comme « la seule expression de la *lex orandi* du Rite Romain » [5], qui garantit « la fidélité à la réforme du Concile », afin « que cette unité soit rétablie dans toute l'Église de rite romain » [6].

Pendant 50 ans, la messe selon le missel de Jean XXIII a côtoyé celle selon le missel de Paul VI, de manière interdite, puis tolérée, puis plus généreusement octroyée, enfin abruptement supprimée [7]. Cette dualité et ces fluctuations, difficilement maîtrisées par le Saint-Siège, soulignent la profondeur de la question doctrinale que sous-tend la réforme liturgique de la messe. Même au-delà du milieu conservateur, des liturgistes comme Mgr Klaus Gambler dénoncent les approximations, excès et ruptures du *Novus ordo Missæ* par rapport à l'histoire liturgique comme par rapport à la doctrine catholique [8].

Entre tolérance et interdiction

En 1985, le synode des évêques cherche à relancer cette théologie de la messe, avec une distinction sémantique entre « pluriformité » et « pluralisme » qui interroge cependant :

> Comme la pluriformité est une vraie richesse et apporte avec elle une plénitude, elle est elle-même vraie catholicité. Mais le pluralisme, juxtaposition de positions fondamentalement opposées, conduit à la dissolution, à la destruction, à la perte de l'identité propre. [9]

La pluriformité relève de la liberté de choix propre au *Novus ordo Missae* qui, à son terme, propose 9 prières eucharistiques et 96 préfaces, sans compter les lectures. Cette liberté

1 Christian Delarbre, « La réception du Concile par la Conférence des évêques de France (1963-1975), *in* Jean-François Galinier-Pallerola, Augustin Laffray, Bernard Minvielle (dir.), *L'Église de France après Vatican II (1965-1975)*, *op. cit.*

2 Paul VI, constitution apostolique *Missale romanum*, *op. cit.*

3 Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, lettre *Quatuor abhinc annos*, 3 octobre 1984. Jean-Paul II, *motu proprio Ecclesia Dei afflicta*, 2 juillet 1988.

4 Benoît XVI, *motu proprio Summorum pontificum*, 7 juillet 2017.

5 François, *motu proprio Traditionis custodes*, 16 juillet 2021.

6 François, lettre apostolique *Desiderio desideravi*, 29 juin 2022.

7 Luc Perrin, « Des catholiques en manque d'église : les cas des traditionalistes », Jacqueline Lalouette, Christian Sorrel, *Les lieux de culte en France. 1905-2208*, Letouzey et Ané, 2008.

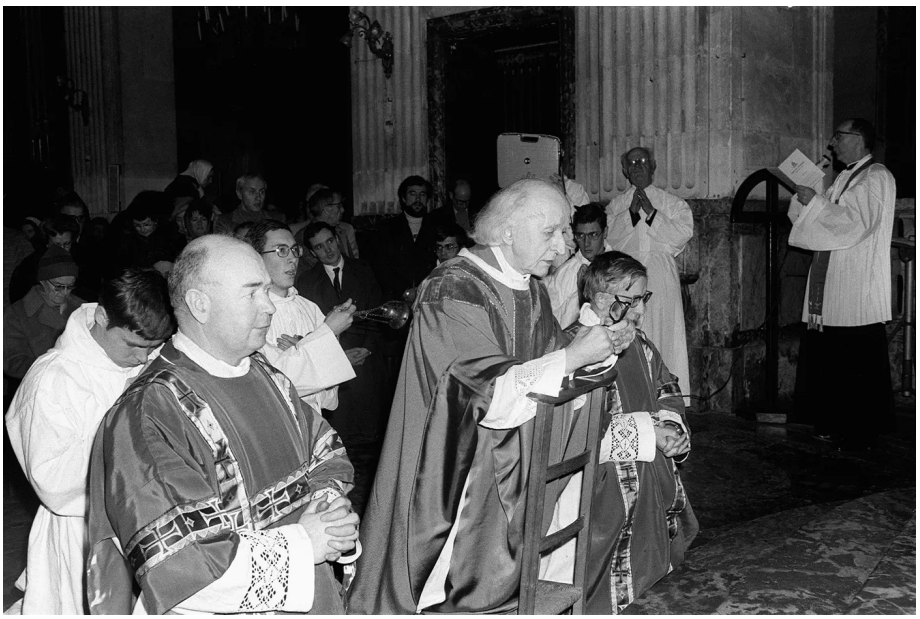
8 Mgr Klaus Gambler, *La réforme liturgique en question*, *op. cit.* L'auteur dirige l'Institut liturgique de Ratisbonne de 1957 à 1989.

9 *Documentation catholique* 83, 1986, cité par Aimé Georges Martimort, « La réforme liturgique incomprise », *La Maison-Dieu*, n° 192, 1992.

de choix est une des caractéristiques de la nouvelle messe mise en avant à l'époque par les liturgistes :

> Un des caractères de la réforme liturgique qui, depuis déjà longtemps, surprenait les sectateurs de la lettre des rubriques, c'est ce qu'on a appelé la flexibilité ou l'élasticité des nouvelles règles : ou, en d'autres termes, le pluralisme des formulaires, la liberté – non pas sans limites, mais très large – accordée au célébrant. [10]

Mais curieusement, ce principe de liberté de choix de la messe ne s'étend pas au missel de Jean XXIII. Par ailleurs, toutes les innovations de la nouvelle messe ne recueillent pas forcément l'adhésion entière du clergé lui-même, comme en témoignent les choix du chapitre cathédral de Paris [11]. Le 17 janvier 1974, dix ans après les premières réformes, une discussion est ainsi ouverte par les chanoines lors d'une « réunion plénière extraordinaire », afin d'examiner les propositions du cardinal Marty visant à « ouvrir à la participation des fidèles » les offices du chapitre, à l'occasion de l'année sainte. Mises au vote, les 4 questions relatives aux réformes liturgiques obtiennent un net refus : 32 chanoines, contre 1, refusent d'abandonner les *Liturgia Horum* pour le *Bréviaire français ;* de même, 32 souhaitent que l'office soit maintenu au chœur de la cathédrale ; seul avis partagé : 17 chanoines, contre 16, refusent qu'à la messe capitulaire le français soit introduit tout en maintenant le *kyriale* grégorien ; enfin, 26 chanoines demandent que la concélébration soit laissée à la liberté de chacun (même si recommandée aux fêtes solennelles). Trois ans plus tard, lors de l'occupation de Saint-Nicolas du Chardonnet et de la querelle médiatique entre le latin et le français dans la liturgie, ces questions sont une nouvelle fois débattues au chapitre de Notre-Dame. Effectivement, jusque



Mgr Ducaud-Bourget à Saint-Nicolas. Au fond, au micro, l'abbé Coache

dans la décennie de 1970, un certain nombre de chanoines continuent à célébrer la messe selon le missel de Jean XXIII dans les chapelles de la cathédrale.

Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le cardinal Ratzinger exprime ultérieurement son incompréhension de l'« interdiction » de l'*ordo* de 1962 et relie, en 1998, la crise de l'Église à l'évolution non contrôlée de la liturgie et de la nouvelle messe :

> J'étais consterné de l'interdiction de l'ancien missel, car cela ne s'était jamais vu dans toute l'histoire de la liturgie. […] Il ne pouvait […] être question d'interdire un missel traditionnel juridiquement valable jusqu'alors. […]
>
> Je suis convaincu que la crise de l'Église que nous vivons aujourd'hui repose largement sur la désintégration de la liturgie qui est même parfois conçue de telle manière – *et si Deus non daretur* [et si Dieu n'existait pas] – que son propos n'est plus du tout signifier que Dieu existe, qu'il s'adresse à nous et nous écoute. [12]

Le futur Benoît XVI n'est pas le seul à constater, à la même époque, que l'intention initiale de réforme liturgique de Vatican II est dépassée. Un liturgiste le déplore aussi, en passant en revue les différents missels français proposés en 1989 aux adultes et aux enfants :

> […] on peut se demander si, après ce quart de siècle, l'esprit même de la réforme liturgique du concile de Vatican II n'est pas déjà oublié, voire même complètement ignoré par certains. [13]

Il observe ainsi que les contenus de ces missels sont « en contradiction avec la réforme liturgique » et que « l'esprit des Pères et de la liturgie est totalement absent ».

Les questionnements entraînés par la nouvelle messe ne touchent pas que les clercs [14]. Les fidèles aussi sont parfois désorientés par cette période de changements qui, depuis les premières ordonnances de l'épiscopat français de 1964, semblent se

10 Aimon-Marie Roguet, « L'arrière-plan doctrinal de la nouvelle liturgie de la messe », *La Maison-Dieu*, n° 100, 1969.

11 Archives du chapitre de Notre-Dame.

12 Cardinal Joseph Ratzinger, *Ma vie, mes souvenirs. 1927-1977*, Fayard, 1998. Cette profonde rupture liturgique entre l'ancienne et la nouvelle messe interroge théologiens et historiens quant à l'« herméneutique » du concile de Vatican II dans la liturgie. Cf. Patrick Prétot, « La place de la constitution sur la liturgie dans l'herméneutique de Vatican II », *Recherches de sciences religieuses*, n° 101, 2013.

13 Marcel Metzger, « Liturgie, sacrement et théologie pastorale », *La Maison-Dieu*, n° 63, 1989.

14 Ces contradictions entre la constitution conciliaire et le *Novus ordo Missæ* sont également relevées par Lionel de Thorey, *Histoire de la messe de Grégoire le Grand à nos jours*, Librairie académique Perrin, 1994.

prolonger indéfiniment. Si le *Novus ordo Missæ* est promulgué en 1969, les réformes complémentaires qui ont trait aux sacrements se poursuivent avec lenteur, ne prenant fin avec celle de la pénitence qu'en 1974. Pendant 10 ans, les innovations succèdent aux expérimentations, les traductions aux simplifications, donnant l'impression de changements qui ne cessent jamais et rendant floue la frontière entre ce qui est permis et ce qui est défendu. « La Constitution sur la liturgie n'a pas fixé un équilibre, mais a créé un mouvement » affirme dès 1967 le père Gy [15]. Sans réel cadre, ce mouvement de créativité sans fin trouble les catholiques les plus pratiquants, lesquels déplorent souvent les abus par rapport aux « normes » édictées, comme en témoigne un paroissien de Notre-Dame de l'Assomption à Paris :

> Au début je pensais qu'il s'agirait de réformes très limitées du type de celles faites par le pape Jean XXIII. Puis, assez vite, j'eus du mal à comprendre ces réformes tous azimuts, sans ligne directrice claire de la hiérarchie ecclésiale. […] Je regrettais la contradiction des textes qui souvent disaient « on pourra…, toutefois… », car cela permettait à chaque vicaire d'improviser au gré de ses fantaisies. Le mot d'ordre qui circulait dans les discours cléricaux était : « expérimentez », ce qui était la porte ouverte à n'importe quoi dicté par les motifs les plus généreux jusqu'aux plus stupides ou ridicules (« faire jeune… »). On pouvait célébrer n'importe quoi sauf la messe de Jean XXIII ! [16] ●

15 Père Pierre-Marie Gy, « Situation historique de la Constitution », *in* Jean-Pierre Jossua, Yves Congar (dir.), *La Liturgie après Vatican II*, Le Cerf, 1967. Cité par Yvon Tranvouez, « Gauche catholique et liturgies « sauvages » dans le catholicisme français (1965-1978). Mythe ou réalité ? », *in* Bruno Dumons, Vincent Petit, Christian Sorrel (dir.), *Liturgie et société. Gouverner et réformer l'Église, XIXe–XXe siècle*, *op. cit.*

16 Guy de Lassus, « Un jeune laïc français dans la tourmente postconciliaire », *in* Jean-François Galinier-Pallerola, Augustin Laffray, Bernard Minvielle (dir.), *L'Église de France après Vatican II (1965-1975)*, *op. cit.*

TOUS LES MARDIS
19 h 15 Cours de doctrine approfondie sauf le 13 février

TOUS LES SAMEDIS
14 h 30 Catéchisme pour enfants sauf les 10, 17 et 24 février

TOUS LES JEUDIS ET SAMEDIS
à 19 h 30 (jeudi) et 11 h 00 (samedi) cours de catéchisme pour adultes

VENDREDI 2
9 h 00 messe de l'école Saint-Louis
12 h 15 messe suivie de l'exposition du Saint-Sacrement
17 h 45 office du rosaire
18 h 30 messe chantée de la Présentation
18 h 30 consultations notariales gratuites
20 h 00 heure sainte
Adoration nocturne assurée par les jeunes pros

SAMEDI 3
7 h 00 reposition du Saint Sacrement
18 h 30 messe chantée du Cœur immaculé de Marie

MERCREDI 7
18 h 30 Messe chantée des étudiants

DIMANCHE 11
14 h 30 goûter organisé par la Conférence Saint-Vincent de Paul

LUNDI 12
Messe de 12 h 15 suivie de l'exposition du Saint-Sacrement pour les 40 heures
17 h 45 office du rosaire
À l'issue de la messe de 18 h 30 réunion du Tiers-Ordre de la FSSPX

MARDI 13
Messe de 12 h 15 suivie de l'exposition du Saint-Sacrement pour les 40 heures
17 h 45 chant des litanies des saints et reposition du Saint-Sacrement
18 h 30 messe chantée votive du Saint-Sacrement
Pas de cours de doctrine approfondie

MERCREDI 14
Cendres : bénédiction à 7 h 45 et 18 h 30
18 h 30 Messe chantée des étudiants

VENDREDI 16
17 h 30 chemin de croix
18 h 00 consultations juridiques gratuites

DIMANCHE 18
16 h 30 Vêpres
17 h 00 prédication de carême suivie du salut

MARDI 20
19 h 30 réunion de la Conférence Saint-Vincent de Paul

JEUDI 22
18 h 30 messe chantée de saint Matthias

VENDREDI 23
17 h 30 chemin de croix

DIMANCHE 25
Vêpres à 16 h 30
17 h 00 prédication de carême suivie du salut

MERCREDI 28
18 h 30 Messe chantée des étudiants

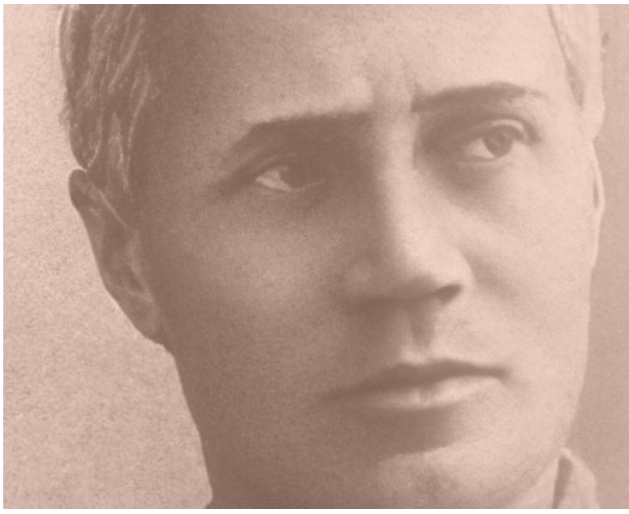
JEUDI 29
Récollection du TO carmélitain

MARS

VENDREDI 1ER
9 h 00 messe de l'école Saint-Louis
12 h 15 messe suivie de l'exposition du Saint-Sacrement
17 h 15 reposition du Saint-Sacrement
17 h 30 chemin de croix
18 h 30 messe chantée du Sacré-Cœur
18 h 30 consultations notariales gratuites
20 h 00 heure sainte
Adoration nocturne assurée par les étudiants

SAMEDI 2
7 h 00 reposition du Saint-Sacrement
18 h 30 messe chantée du Cœur immaculé de Marie

DIMANCHE 3
Vêpres à 16 h 30
17 h 00 prédication de carême suivie du salut du Saint-Sacrement



CONFÉRENCES DU LUNDI DE
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE SAINT PIE X

Lundi février (à h à l'Institut)
Jacques Fesch le bon larron du XX^e siècle
Par Monsieur l'abbé François-Marie CHAUTARD

Lundi février (à h à Notre-Dame de Consolation)
Cycle de Géopolitique : Le conflit israëlo-palestinien, une tragédie sans fin ?
Par Monsieur Antoine de LACOSTE

21, rue du Cherche-Midi – 75006 Paris
www.iuspx.fr
Tél. : 01 42 22 00 26
MÉTRO : SÈVRES-BABYLONE OU SAINT-SULPICE
entrée (étudiants : ,)



CONSÉCRATION À LA SAINTE VIERGE

selon la méthode
de saint Louis-Marie Grignion de Montfort

RÉUNIONS PRÉPARATOIRES
(abbé d'Orsanne)
à 19 h 15 en salle des catéchismes :
Lundi 19 février 2024
Lundi 1er avril 2024

Cérémonie de consécration
après la messe de 18 h 30
le lundi 8 avril 2024
fête de l'Annonciation

HORAIRE DES MESSES

Dimanche
08 h 00 : Messe lue
09 h 00 : Messe chantée grégorienne
10 h 30 : Grand-messe paroissiale
12 h 15 : Messe lue avec orgue
16 h 30 : Chapelet

17 h 00 : Vêpres et Salut du Très Saint Sacrement
18 h 30 : Messe lue avec orgue

En semaine
Messe basse à *7 h 45, 12 h 15 et 18 h 30*
La messe de *18 h 30* est chantée aux fêtes de 1re et 2e classe.

CARNET PAROISSIAL

Ont été régénérés de l'eau du baptême
Armand SCHUVER — *6 janvier*
Gabriel ENSARGUEX — *13 janvier*

Ont contracté mariage devant l'Église
Yoann SALIOU avec Honorine FENAUX — *20 janvier*

Ont été honorées de la sépulture ecclésiastique
Monique FROGER, 88 ans — *19 janvier*
Renée HENDRICKX, 97 ans — *26 janvier*





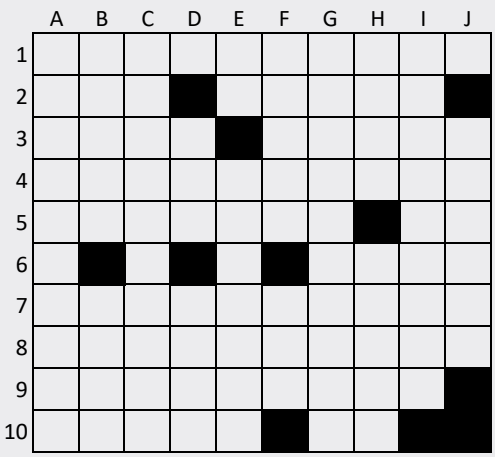






1 - *La Conférence Saint-Vincent de Paul*
2 - *Grand jeu des louveteaux aux Tuileries*
3 - *L'école Saint-Louis en récréation*
4 - *Les scouts en visite au musée de la Marine*
5 - *Les louveteaux au Jardin des Plantes*

LE CHARDONNET
Journal de l'église
Saint-Nicolas du Chardonnet
23 rue des Bernardins - 75005 Paris
Téléphone : 01 44 27 07 90
Courriel : stnicolasduchardon@free.fr
www.saintnicolasduchardonnet.org
Directeur de la publication :
Abbé Michel Frament
Imprimerie
Corlet Imprimeur S.A. - ZI,
rue Maximilien Vox
14110 Condé-sur-Noireau
ISSN 2256-8492 - CPPAP
N 0326 G 87731
Tirage : 1300 exemplaires
PEFC 10-31-1510



HORIZONTALEMENT

1. Cantique composé par la Vierge Marie - 2. Perroquet très coloré - Au timon d'une voiture - 3. Jusqu'à anglais - Vomitif - 4. La ville du soleil - 5. Il se sont réunis à l'Église romaine tout en conservant leur liturgie nationale - Conjonction - 6. Pagaille dans vraiment peu de chose - 7. A la dureté et l'éclat du diamant - 8. On ne l'aime pas (féminin, trois mots) - 9. Les françaises y participent depuis 1944 - 10. Prénom du Général Dayan - Drame japonais.

VERTICALEMENT

A. Il vécut 969 ans - B. Adepte de la grande hérésie du IVe siècle - Ajoutez un T : trou d'écoulement dans la paroi d'un navire - C. Qualifie certaines libertés de l'Église de France soutenues par Louis XIV - D. Ficela – Cochon breton - E. Oui allemand - Détroit entre l'Albanie et l'Italie - F. Chiffonne - Oui grec - G. Elle vous met forcément à contribution - H. Début du nom d'un très vieux poisson - Parente de Booz, très en désordre - I. Plus toutes jeunes - J. Fille de Zeus et de Thémis, et personnification de la Justice.

SOLUTIONS N° 393

HORIZONTALEMENT 1. CHANDELEUR – 2. OESOPHAGE - 3. ML–NL - OLLA - 4. MISOGYNIE – 5. UON–E -SIL - 6. ND-ECOPES - 7. IO–NUMA-S - 8. ORICHALQUE - 9. NÉBO-NAURU - 10. NRF-NOEL

VERTICALEMENT A. COMMUNION - B. HÉLIODORE - C. AS-SN-IBN - D. NONO-ENCOR - E. DPLG-CUH-F - F. EH-YEOMAN - G. LAON-PALAN - H. EGLISE-QUO - I. UELEIS-URE - J. RAL-SEUL.